

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 17 juin 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 11 juin 2019 s'est réuni le lundi 17 juin 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, SPECOGNA Marilyn, ALLI Jocelyne, HOCQUELET Joël, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VALAY Laurence, CARBONNET Serge, COUZINEAU Patrick, CILLIERES Charles,

Pouvoirs : de VALAY Laurence à LABARDIN Philippe, de CARBONNET Serge à BENQUET Daniel, de COUZINEAU Patrick à DUBOURG Jean-Luc, de CILLIERES Charles à FIGUES Fatima

D.31

**Prolongation au traité de concession pour l'exploitation du service
de distribution d'eau potable**

La ville de Marmande a confié à Véolia Eau-compagnie générale des Eaux, la gestion de son service d'eau potable selon un traité de concession visé le 23 novembre 1960 par la sous-préfecture de Marmande et modifié depuis par 23 avenants.

Dans la mesure où la consultation relative au renouvellement du contrat de concession de service public risque de ne pas aboutir avant l'échéance du présent contrat, les parties ont convenu de prolonger le contrat actuel pour garantir la continuité de service et la sécurisation des emplois des salariés du délégataire actuel.

Il a été convenu que le contrat serait prolongé pour une durée de 3 mois renouvelable soit jusqu'au 30 septembre 2019.

La Collectivité pourra toutefois prolonger le contrat pour une durée supplémentaire de 3 mois, jusqu'au 31 décembre 2019, si cela s'avère nécessaire pour garantir la continuité de service, en notifiant cette décision au Délégataire au plus le 15 septembre 2019.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Donne** son accord pour prolonger le contrat actuel pour garantir la continuité de service et la sécurisation des emplois des salariés du délégataire actuel.
- Autorise** la prolongation pour une durée de 3 mois renouvelable 3 mois si nécessaire.
- Donne** pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 18 juin 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DB', is written over a circular official seal of the Mayor of Marmande. The seal contains the text 'MAIRIE DE MARMANDE' and 'Lot-et-Garonne'.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24 juin 2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 24 juin 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DB', is written over a circular official seal of the Mayor of Marmande. The seal contains the text 'MAIRIE DE MARMANDE' and 'Lot-et-Garonne'.